

CH_VB 87.440 vom 9. Oktober 1987

Bundesverwaltung, 1987-10-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_87.440

FR: CH_VB 87.440 du 9 octobre 1987

IT: CH_VB 87.440 del 9 ottobre 1987

Volltext

Postulat Renschier 1456 N 9 octobre 1987 altre centrali nucleari in esercizio siano modificate, allo scopo di dare maggiore garanzia in caso di incidenti. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 28. September 1987 Dichiarazione del Consiglio federale del 28 settembre 1987 Rapport écrit du Conseil fédéral du 28 septembre 1987 Il Consiglio federale è disposto ad accettare il postulato. Ueberwiesen - Transmis #ST# 87.440 Postulat Longet Entwicklungshilfe. Rahmenbedingungen Aide au développement. Conditions-cadre Wortlaut des Postulates vom 11. Juni 1987 Wir ersuchen den Bundesrat, einen Bericht vorzulegen über 1. die Finanzflüsse zwischen der Schweiz und der Dritten Welt; 2. die Entwicklung der wirtschaftlichen Bedingungen für den Handel zwischen den Industriestaaten und den Ländern der Dritten Welt (Austauschverhältnisse); 3. die Möglichkeiten für unser Land, auf nationaler und internationaler Ebene im Sinne des Entwicklungshilfegesetzes auf diese beiden Faktoren einzuwirken. Texte du postulat du 11 juin 1987 Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur: 1. Les flux financiers Suisse-tiers monde. 2. L'évolution des conditions économiques du commerce entre pays industrialisés et pays du tiers monde (termes de l'échange). 3. Les possibilités pour notre pays d'agir sur les plans national et international sur ces deux facteurs dans le sens poursuivi par la loi sur la coopération au développement. Mitunterzeichner - Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Bäumlín, Búndi, Christinat, Deneys, Euler, Fankhauser, Friedli, Hubacher, Jaggi, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Mauch, Meyer-Bern, Nauer, Ott, Pitte- loud, Rechsteiner, Renschier, Robbiani, Rubi, Ruffy, Stamm Walter, Stappung, Uchtenhagen, Weber-Arbon (27) Schriftliche Begründung - Développement par écrit Le récent débat sur l'aide au développement, au Conseil national (9 et 10 juin), l'a encore souligné: notre aide au développement est qualitativement et au niveau des objectifs excellente, et l'évaluation continue à laquelle elle est soumise en améliore encore les prestations et la pertinence. Néanmoins, le développement lui-même semble piétiner. C'est qu'il n'est pas déterminé d'abord par l'aide mais par les conditions-cadre de celle-ci. On peut dire que deux catégories de facteurs-clé déterminent le développement (ou la stagnation voire le recul): des facteurs endogènes, soit liés aux pays eux-mêmes, comme l'existence d'une réelle volonté de stimuler le développement de la part du gouvernement et de l'administration; et des facteurs exogènes, dictés par la structure des rapports Nord-Sud. Si notre pays a relativement peu de moyens d'agir sur les causes endogènes, son rôle économetique et surtout financier dans le monde lui donne des moyens d'intervenir dans le sens des objectifs de développement sur les facteurs exogènes. C'est pourquoi le présent postulat se concentre sur ce dernier point. Il est de moins en moins contestable que les efforts nationaux et internationaux de développement sont systématiquement contrecarrés par les conditions générales des relations financières et commerciales, soit pour les pays du tiers monde, par les facteurs suivants: - endettement; - prix instables et tendanciellément à la baisse des produits agricoles et des matières premières en général (termes de l'échange);

- protectionnisme accru en Occident, ce qui, bien sûr, est une attitude à courte vue car, à long terme, on ne peut assurer des débouchés qu'en direction de partenaires solides et solvables. On note d'ailleurs que nos réactions à court terme rejoignent les intérêts de catégories parasites du tiers monde qui, au lieu d'investir dans le développement de leur pays, cherchent à tirer profit de la situation (fuite de capitaux, etc.). Il est nécessaire de faire le point sur ces relations encore insuffisamment connues, et sur nos possibilités d'action à leur égard; ce qui nous importe par dessus tout est que notre pays, en cette matière, parle d'une seule voix - à savoir la voix du développement - et ne reprenne, ni par omission ni par commission, d'une main ce que l'autre vient de donner. Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 2. September 1987 Déclaration écrite du Conseil fédéral du 2 septembre 1987 Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat. Ueberwiesen - Transmis #ST# 87.491 Postulat Renschler Multilaterale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe Coopération multilatérale au développement et aide humanitaire Wortlaut des Postulates vom 18. Juni 1987 Der Bundesrat wird eingeladen, dem Parlament einen Bericht über die Beteiligung der Schweiz an der multilateralen Entwicklungszusammenarbeit und humanitären Hilfe (direkte Beiträge, Kofinanzierung, assoziierte Hilfen usw.) vorzulegen. Der Bericht sollte Auskunft geben über - die konkreten Erfahrungen mit der multilateralen Hilfe; - die Möglichkeiten und Grenzen der Einflussnahme auf die entwicklungspolitisch sinnvolle Verwendung unserer finanziellen Mittel; - die Uebereinstimmung der Projektpraxis internationaler Organisationen mit den Grundsätzen der schweizerischen Entwicklungszusammenarbeit; - die Kriterien zur Beurteilung der internationalen Organisationen aus entwicklungspolitischer Optik und in bezug auf ihre Effizienz. Texte du postulat du 18 juin 1987 Le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement un rapport sur la participation de la Suisse à la coopération multilatérale au développement et à l'aide humanitaire (contributions directes, confiance, aides associées, etc.). Ce rapport répondra en particulier aux questions suivantes: - quelles sont les expériences concrètes acquises en matière d'aide multilatérale? - dans quelle mesure la Suisse peut-elle user de son influence pour que ses contributions financières soient judicieusement affectées du point de vue de la politique de développement?

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Postulat Longet Entwicklungshilfe. Rahmenbedingungen Postulat Longet Aide au développement. Conditions-cadre In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band III Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 14 Séance Seduta Geschäftsnummer 87.440 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 09.10.1987 - 08:00 Date Data Seite 1456-1456 Page Pagina Ref. No 20 015 772 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.